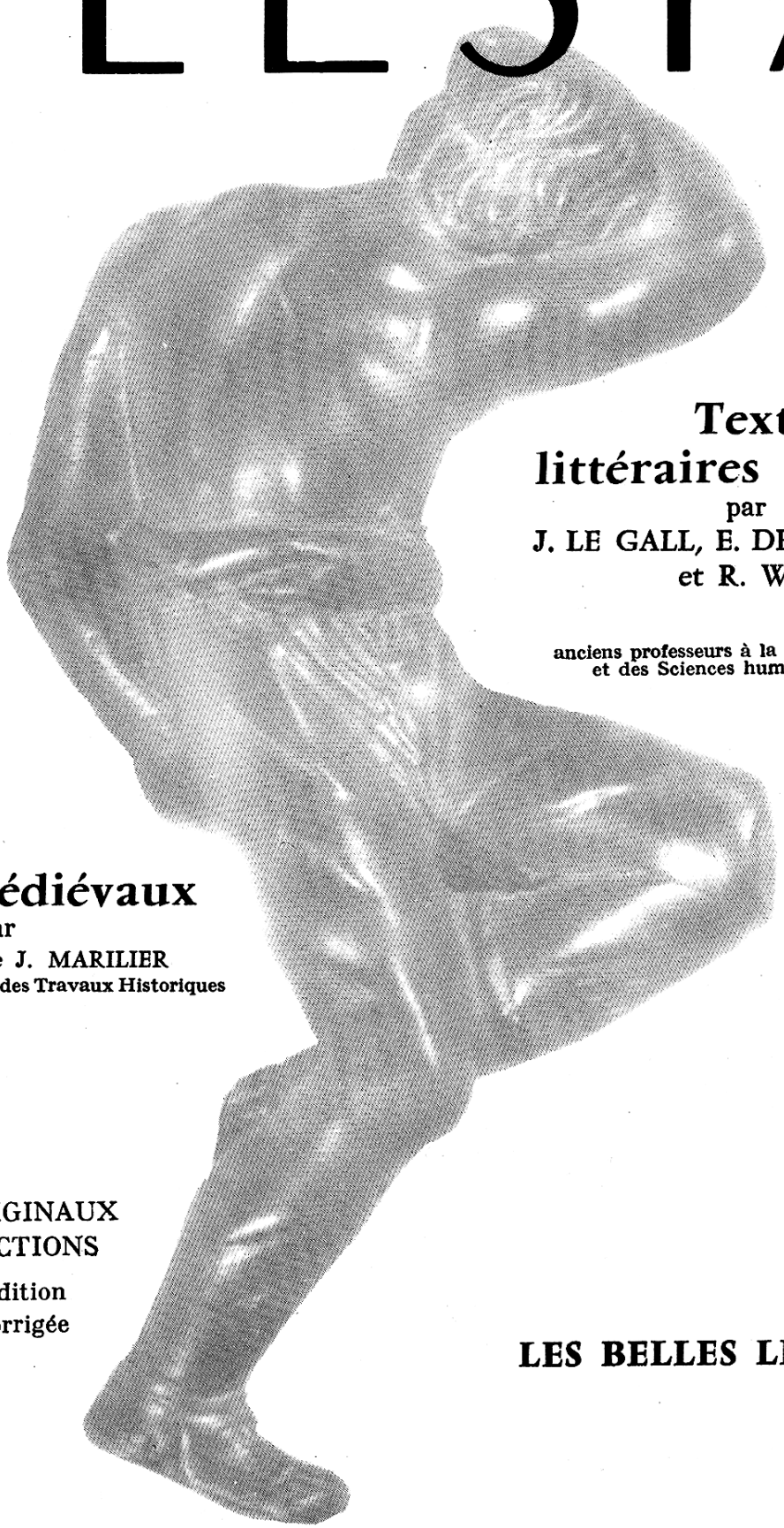


PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

XLV

ALESIA



**Textes
littéraires antiques**

par
**J. LE GALL, E. DE SAINT-DENIS
et R. WEIL**

anciens professeurs à la Faculté des Lettres
et des Sciences humaines de Dijon

Textes médiévaux
par

M. le Chanoine J. MARILIER
correspondant du Comité des Travaux Historiques

**TEXTES ORIGINAUX
ET TRADUCTIONS**

Nouvelle édition
revue et corrigée

LES BELLES LETTRES

3° CHARTE DE FONDATION DU PRIEURÉ DE CORBIGNY.

Acte faux

Ce document, daté du 22 mars 864, dont nous ne donnons ici que le passage célèbre qui a fourni à la *Chronique* de Hugues de Flavigny l'année prétendue de la translation des reliques de sainte Reine d'Alésia à Flavigny. Tous les historiens qui se sont penchés sur l'histoire de la martyre ou de l'abbaye de Flavigny l'ont suivi. Cependant il ne saurait être pris pour un acte authentique.

Cette pièce très longue est en réalité une notice dans le style du XI^e siècle. L'examen du texte révèle les trois sources où l'auteur a puisé sans toutefois montrer une attention extrême. Ce sont :

— d'abord la *Translatio sancte Regine* ; le texte de la *Translatio* donne la date à laquelle se sont faits, dans la basilique du Mont Auxois, les préparatifs du transfert : c'était au soir du 21 mars (*XII kalendas aprilis*). Le transfert proprement dit n'eut lieu que le lendemain, 22 mars. L'auteur, ni ses successeurs, n'a pris garde à ce détail, car si cet acte avait été vraiment rédigé le jour qui suivit ce transfert, comme le texte le dit, ç'eût été le 23 mars (*X kalendas aprilis*, et non le *XI*)¹. L'auteur ignorait également que l'évêque Saloco de Dol (de Bretagne) n'était pas un chorévêque d'Autun, mais un évêque exilé retiré à Flavigny^{1 bis} ;

— la seconde source à laquelle a eu recours le rédacteur est un diplôme de Charlemagne inséré au cartulaire de l'abbaye de Flavigny² et dans lequel les éditeurs des diplômes des rois carolingiens ont reconnu un faux³ ; on croira sans peine qu'il a été fabriqué pour soutenir les prétentions de cette Charte de fondation de Corbigny ;

— la troisième source, enfin, n'est autre que le testament de Guiré⁴, qui a été recopié presque textuellement.

L'occasion de la rédaction de ce faux se place sous l'abbatiate d'Amédée (1010-1038), quand Flavigny essaya de remettre sous son obédience l'abbaye de Corbigny, jadis prieuré de Flavigny, qui avait fait sécession⁵.

1. La translation doit être datée du 22 mars 866. (v. texte suivant)

1 bis. *M.G.H., SS., VIII*, p. 286. La qualité de chorévêque de l'évêque d'Autun (*Coepiscopus*) n'apparaît que dans cet acte.

2. Acte n° 14. Édité *M.G.H., Diplomata Carolinorum*, I, pp. 311-312, n° 228.

3. *Ibid.*

4. Ci-dessus, p. 105.

5. Hugonis flaviniacensis abbatibus *Chronicon*, ed. *M.G.H. SS.*, VIII, pp. 351, 352, 355, 368. — *Necrologium flaviniacense*, XIV cal. aprilis, *ibid.*, p. 286. — *Series abbatum flaviniacensium*, *ibid.*, p. 503. Sur cette sécession et les démêlés entre Corbigny et Flavigny, abbé Marillier, *Corbigny*, Paris-Nevers, 1887, pp. 27-31.

- A. Original perdu.
- B. Paris, B. N., Baluze 40, f^o 26 r^o-v^o.
- C. Bruxelles, Bibl. royale, ms. 7827-74, f^{os} 295 r^o-297 r^o, d'après C.
- D. Paris, B. N., lat. 17720, p. 101-107.
- E. Châtillon-sur-Seine, ms. 6, f^{os} 67 v^o-70 r^o.

a. Dom Viole, *Apologie*, p. 107-112. — b. *Gallia christiana*, IV, instr. col. 58-59, n^o XVIII. — c. J. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, IV, II, p. 239-242, d'après a. — d. AA. SS., septembris, III (Anvers, 1750), p. 40-41 (édition partielle), d'après c. — e. *M.G.H.*, XV, p. 449-451 (édition partielle), d'après c. — f. Dom Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules*, VII, p. 362-363.

Texte établi d'après B, C, D, E.

I. Superni Regis opitulante gratia, sacri¹ cenobii² flaviniacensis Eygilo nomine³ peccator et indignus abbas, sacerdotali tamen officio indeptus, cunctis fidelibus sancte Ecclesie nostris successoribus monachis et abbatibus gaudium eterne felicitatis. Quia iuxta Salvatoris vocem comperimus⁴ sanctum Spiritum spirare ubi vult, et per Apostolum eundem⁵ Parecletum⁶ didicimus gratiam suam unicuique fidei dividere prout vult secundum capacitatis nostre modulum, venturis ut presenti ratum⁷ fore duximus seculis, quoniam anno D CCC LXIII quod Verbum caro factum est, dum apud Flaviniacum, sequenti die post humationem sacri corporis Regine martyris, XI scilicet kalendas aprilis, una cum Salocone, Ione tunc⁸ heduensis presuli cathedre coepiscopo, caritatis glutino⁹ nostreque

Egilo, par la grâce secourable du Roi du ciel, pécheur et indigne abbé du saint monastère de Flavigny¹, honoré cependant de la dignité sacerdotale, à tous les fidèles de la Sainte Église, à nos successeurs moines et abbés, joie de l'éternelle félicité ! Parce que nous avons appris de la bouche du Seigneur que l'Esprit-Saint souffle où il veut et que nous savons par l'Apôtre [Paul] que le même [Esprit] Consolateur distribue sa grâce à chaque fidèle comme il l'entend, selon la mesure de notre capacité, nous avons pris soin que par les présentes soit confirmé, pour les siècles à venir, que l'an 864 de l'Incarnation du Verbe, alors qu'à Flavigny, le lendemain de l'inhumation du saint corps de la martyre Reine, à savoir le 11 des calendes d'avril², j'avais établi sous la bienveillance divine mon âme dans une prière joyeuse en compagnie de Saloco³, alors chorévêque de Jonas, évêque d'Autun, ferme-

1. sacri *omitt.* E.

2. coenobii BCD.

3. necnon E.

4. comperimus CD.

5. eundem E.

6. Paraclitum B, Paraclitum CD.

7. ratum saeculis CD.

8. tunc *omitt.* BCD.

9. karitatis CD.

1. Notes de cette colonne p. 146.

familiaritatis collegio firmiter compaginato, Deo propicio ¹⁰, hylari ¹¹ residerem animo, meo oratu utpote noviter ibidem precibus compulsus insignis regis Francorum Karoli pissimi Augusti Hludovici ¹² filii a cenobio ¹³ veniens Prumie, annuente Treverorum antistite, ob pastorem curam flaviniacensis cenobii, oblata sunt ante nostram presentiam quedam litterarum monumenta ¹⁴ a fratribus, interque quoddam reperiuntur est ubi erat ¹⁵ insertum ¹⁶ quod religiosus ¹⁷ flaviniacensium Manasses abba, olim a rege Francorum duceque Longobardorum ¹⁸ ac patricio ¹⁹ Romanorum, magno scilicet Karolo ²⁰ licentia accepta ad colligendos ²¹ congregati[oni]s alterius ²² duodenos monachos, quibus perpetuo iure tam abbas quam monachi memorati flaviniacensis coenobii preessent omni tempore, universis conlaudantibus fratribus, cenobium avalinse seu nevernense voluerit edificare comitatu, apud Ammonias, in loco qui a Corbone viro inclyto Corbiniacus dicitur, patre videlicet sancte memorie Guideradi abbatis, qui ipsum Corbiniacum cum omnibus villis et eorum appendiciis tradidit Domino Iesu ²³ Christo sanctoque Preiecto, dum in eius honore venerabile Flaviniacum construxit cenobium...

ment uni à notre familiarité par le lien de la charité, alors que je me trouvais là tout nouvellement, par obéissance aux prières de l'insigne roi des Francs, le très pieux Charles⁴, fils de l'empereur Louis, venant du monastère de Prüm avec l'assentiment de l'évêque de Trèves pour recevoir la charge pastorale du monastère de Flavigny, certaines lettres furent apportées en notre présence par les frères, dans l'une desquelles ⁵ on trouva inséré que le religieux Manassès, abbé de ceux de Flavigny ⁶, ayant jadis reçu licence du roi des Francs, duc des Lombards et Patrice romain, Charlemagne, de rassembler douze moines [en vue] d'une seconde congrégation, à la tête desquels, par droit perpétuel, tant l'abbé que les moines dudit Flavigny seraient placés en tout temps, du consentement de tous les frères, avait voulu édifier au comté d'Avalois ⁷ ou du Nivernais, chez les Amognes ⁸, au lieu que l'on appelle Corbigny ⁹, qui tire son nom de Corbon, homme illustre, le père de Guiré, abbé de sainte Mémoire, qui donna ce même Corbigny avec tous ses villages et leurs dépendances au Seigneur Jésus-Christ et à saint Prix, quand en l'honneur du même [saint Prix] il construisit le vénérable monastère de Flavigny...

10. propitio BCD.

11. hilari B.

12. Hludowici B.

13. coenobio BCD.

14. monumenta B.

15. erat *omitt.* E.

16. insitum D.

17. relligiosus C.

18. langobardorum B.

19. patritio CD.

20. Carolo *corrigé* Karolo C.

21. collienendos CD.

22. altius CD.

23. Ihesu D.

1. Egilo fut abbé de Flavigny de 860 à 871. Il était aussi archevêque de Sens depuis 865.
2. Le 22 mars (865) (cf. ci-dessous, p. 147-148).
3. Sur ce personnage, ci-dessous, p. 148, n. 5.
4. Charles le Chauve, alors roi des Francs.
5. Il s'agit d'un faux diplôme de Charlemagne prétendu de 775-776. Cf. ci-dessus.
6. Manassès fut abbé de Flavigny de 755 au 5 novembre 787.
7. Sur l'Avalois (pays d'Avallon, Yonne), M. Chaume, *Origines du duché de Bourgogne*, II, Géographie historique, pp. 872-880.
8. Sur le Pays des Amognes, abbé J. Lebeuf, *Dissertation sur le pays des Amognes en Nivernois*, dans son *Recueil des divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France*, I, pp. 23-37 ; M. Chaume, *op. cit.*, pp. 78-79 et notes.
9. Corbigny, Nièvre, chef-lieu de canton.